

## AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 26 août 2024, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	FRANCIS VALLEE
(2024-80116)	<i>Numéro de cadastre :</i>	4 972 197 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	211 à 215, avenue du Parc
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment de 6 logements sur un lot d'une largeur d'au moins 12,57 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, les lots situés dans la zone résidentielle GK26R ayant une construction de 4 à 6 logements doivent avoir une largeur minimale de 18 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 2024, sous le numéro 26470 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10100758.</p>
2.	<i>Nom des propriétaires :</i>	DANIEL MEUNIER et CAROLE RIOPEL
(2024-80134)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 009 905 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	116 à 118, rue de l'Assomption
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire à une distance d'au moins 0,44 mètre de la ligne latérale, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 0,6 mètre.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Alexandre Routhier, arpenteur-géomètre, en date du 24 mai 2024, sous le numéro 228 de ses minutes et sous le numéro de dossier 90033.</p>
3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9477-2324 QUÉBEC INC.
(2024-80138)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 650 058 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	575, rue Dufferin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'une troisième entrée charretière, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un maximum de 2 par rue.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, en date du 29 avril 2024, sous le numéro 2182 de ses minutes et sous le numéro de dossier 240077.</p>
4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	CAISSE DESJARDINS DE GRANBY – HAUTE-YAMASKA
(2024-80141)	<i>Numéro de cadastre :</i>	5 923 476 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	450, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de cinq (5) enseignes pour l'entreprise MNP, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à deux (2) enseignes.</p> <p>Le tout en référence au documents soumis en date du 11 mars 2024.</p>

5.	<i>Nom du propriétaire :</i>	LES BÂTIMENTS DAIGLE INC.
(2024-80145)	<i>Numéros de cadastre :</i>	6 633 817, 6 633 818, 6 633 819 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	124 à 128, rue Quévillon
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un balcon empiétant jusqu'à 2,33 mètres dans la marge avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, l'empiètement maximal des balcons dans la marge avant est établi à 2 mètres.  Le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 2021, sous le numéro 23854 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10103972.

6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	CAISSE DESJARDINS DE GRANBY – HAUTE-YAMASKA
(2024-80156)	<i>Numéro de cadastre :</i>	5 923 476 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	450, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation d'un total de huit (8) enseignes pour la Caisse Desjardins de Granby – Haute-Yamaska, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à deux (2) enseignes.  Le tout en référence au documents soumis en date du 11 mars 2024.

7.	<i>Nom du propriétaire :</i>	FRANCIS VALLÉE
(2024-80161)	<i>Numéros de cadastre :</i>	4 972 197 et 4 972 196 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	211 à 215 et 217 à 219, avenue du Parc
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une allée de circulation à deux sens d'une largeur d'au moins 3,94 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, une allée de circulation à deux sens doit avoir une largeur d'au moins 6 mètres.  Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 2024, sous le numéro 26470 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10100758.

8.	<i>Nom du propriétaire :</i>	ANTONY LUSSIER-LARAMÉE
(2024-80144)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 140 303 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	160, rue Denison Ouest
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une unité d'habitation accessoire jusqu'à 1,02 mètre de la ligne de terrain latérale, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 2 mètres de la ligne latérale de terrain.  La demande de dérogation mineure vise également à autoriser une unité d'habitation accessoire d'une superficie représentant 69,1 % de la superficie du bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à une superficie maximale représentant 50 % de la superficie du bâtiment principal.  L'unité d'habitation accessoire est située à l'étage du garage détaché et a une superficie de 103,86 mètres carrés.  Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, en date du 13 août 2021, sous le numéro 17881 de ses minutes et sous le numéro de référence 07-027.

9.	<i>Nom des propriétaires :</i>	GUY BEAUREGARD et NICOLE BEAUREGARD BOURDEAU
(2024-80169)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 012 432 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	397, rue La Fontaine
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un avant-toit empiétant jusqu'à 3,32 mètres dans la marge avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à un empiètement de 2 mètres dans la marge avant.

		Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2024, sous le numéro 18 412 de ses minutes et sous le numéro de dossier 90067.
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10.	<i>Nom du propriétaire :</i>	GESTION A.Y.J. TREMBLAY INC.
(2024-80172)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 400 375 et 6 160 656 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	604, rue Principale et le 468, rue Desjardins Sud
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal ayant un pourcentage d'occupation au sol allant jusqu'à 38,2 %, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale pour les bâtiments principaux est établie à un pourcentage d'occupation au sol de 35 % dans la zone commerciale FJ04C.  Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 3 juin 2024, sous le numéro 8522 de ses minutes et sous le numéro de dossier 150671.

11.	<i>Nom des propriétaires :</i>	KEVIN BLANCHARD et RENÉ MARTEL
(2024-80167)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 787 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	168, rue Cartier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un balcon couvert jusqu'à 0,7 mètre de la ligne de terrain latérale, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 1,5 mètre.  Le tout en référence au plan projet de morcellement préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 24 avril 2024, sous le numéro 26442 de ses minutes et sous le numéro de dossier AGBY-237488.

12.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9440-5784 QUÉBEC INC.
(2024-80180)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 574 191 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	1109, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un total de quatre (4) enseignes pour l'établissement, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est un total de trois (3) enseignes par établissement pour le groupe de zone # 2: Artère commerciale.  Le tout en référence au certificat de localisation remis le 6 juin 2024.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 30 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 30 juillet 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 30 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier